



COMMUNE D'ANNIVIERS

M I S E A L ' E N Q U E T E P U B L I Q U E

L'administration communale soumet à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire déposée par :

Animob SA et Consorts par Tarcise Genoud pour la modification (addenda) du Plan de Quartier « Devins Sud » approuvé par le Conseil municipal en séance du 19 décembre 2012, auteur des plans : Actescollectifs Architectes SA, parcelles 629, 630, 631, 632, 633 1668 et 1669, folio 9, propriété du Consortage de la Puchottaz, Genoud Gérard, Animob SA, l'hoirie de Thérèse Massy, Vianin Clément, Rion Charles, Salamin Dominique, Zufferey Jean-Jacques, zone d'habitations individuelles 0.30, situées aux lieux-dits « Le Clos » et « Les Devins » à Grimentz, coordonnées 2'610'450 / 1'113'750.

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie ainsi que dans le guichet communal de situation de l'objet mis à l'enquête.

Les oppositions sont à envoyer, dans les trente jours, en courrier recommandé.

Anniviers, le 29 mars 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE